



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 décembre 2017

Soixante-douzième session  
Point 175 de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 7 décembre 2017

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/72/468)]

### 72/128. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes

*L'Assemblée générale,*

*Souhaitant* promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes,

1. *Décide* d'inviter le Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

*67<sup>e</sup> séance plénière  
7 décembre 2017*

